



Une organisation de l'U.C. Seraing



ORGANISATION

Président de l'organisation	Jean MATHY (0475 46 36 84)
Directeur de course	Christian GILON (0498 57 83 12)
Coordinateur de sécurité	Nicolas BAILLY (0473 84 87 81)
Secrétariat	Jean-Luc MONSIEUR (0478 12 39 80)
Traitement informatique	Mia WILLEMS (0477 43 62 50)
Médecin du Tour	Justin MONIQUET (0478 48 00 15)
Ambulance et poste de secours	Croix Rouge

FEDERATION

Président	Francois GERARD
Juge à l'arrivée	Daniel FINCK
Commissaire 2	Guy CRASSET
Commissaire 3	Patrick BURGUET
Commissaire 4	Paul FLECHET
Commissaire moto	Dennis LEJEUNE
Délégué technique	Cedric WILLEMS
Photo-finish	Christian BOUILLOT
Relais Radio-Tour	Cédric WILLEMS
Dossard à droite	

Hospitaux

CENTRE HOSPITALIER D'EUPEN			
Hufengrass 4/8	4700	EUPEN	087/59.95.99
CENTRE HOSPITALIER DE MALMEDY			
rue Devant les Religieuses 2	4960	MALMEDY	080/79.31.11
C.H.U. de LIEGE			
Domaine Universitaire du Sart-Tilman	4000	LIEGE	04/336.71.11
C.H.B.A			
rue Laplace 40	4100	SERAING	04/338.70.00
CENTRE HOSPITALIER HUTOIS			
rue de Trois-ponts 2	4500	HUY	085/37.21.11
CENTRE HOSPITALIER DE HESBAYE			
avenue de la Résistance 2	4300	WAREMME	019/33.80.00
C.H. PELTZER LA TOURELLE			
rue du Parc 29	4800	VERVIERS	087/21.21.11
C.H.R. DE LA CITADELLE			
boulevard du 12ème de Ligne 1	4000	LIEGE	04/256.61.11
CLIQUE NOTRE DAME DES BRUYERES			
rue Gaillarmont 600	4032	CHENEE	04/379.21.21
CENTRE HOSPITALIER OURTHE-AMBLEVE			
rue Granfosse 31	4130	ESNEUX	04/380.91.11

Règlement Interclubs 1.14 Juniors

1. **Organisation** : L'épreuve dénommée « 59^{ème}Tour du Condroz » est organisée par l'UC SERAING suivant les Règlements de l'UCI et de la Belgian Cycling. Elle se déroule le samedi 1er juillet 2023 départ à 15h.
2. **Type d'épreuve** : L'épreuve est réservée aux athlètes de la catégorie Juniors. Elle est inscrite au calendrier national Belgian Cycling en classe JUN 1.14 IC.
3. **Participation** : L'épreuve est organisée par invitation pour des équipes de 6 coureurs. (Equipes de club, régionales, provinciales, nationale, mixtes et max 3 équipes étrangères).
4. **Permanence** : - Toutes les formalités de départ se feront au *Hall Omnisports IPES Avenue du Centenaire, 240 à 4102 Ougrée*.
 - La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se font à la Permanence de 12h à 12h45.
 - La réunion des Directeurs Sportifs aura lieu à 13h00.
 - La signature de la feuille de départ débutera à 13h45 et se terminera à 14h45.
 - La permanence d'arrivée se tiendra au même endroit.
 - Le Directeur de course sera le nommé Christian Gilon rue du Bassin,8 à 4800 VERVIERS
GSM : 0498/578312 E-mail : cgilroy@skynet.be
5. **Procédure d'inscription** :

Veillez trouver ci-dessous la procédure pour l'inscription des équipes dans des interclubs.

Au moins 60 jours à l'avance, l'organisateur invite l'équipe.

Au moins 50 jours avant l'épreuve, l'équipe invitée fait savoir à l'organisateur par écrit si elle désire participer à l'épreuve ou si elle décline l'invitation.

Au moins 40 jours avant l'épreuve, l'organisateur envoie la liste des équipes sélectionnées à Belgian Cycling et informe les équipes qui sont acceptées pour participer à son épreuve. Belgian Cycling active les équipes sélectionnées dans le module d'inscription online.

Au moins 20 jours avant l'épreuve, l'équipe envoie les noms du directeur sportif, coureurs et réserves dans le module d'inscription online (comp.kbwb-rlvb.com). L'équipe et l'organisateur reçoivent une confirmation par mail.

72 heures avant l'heure du départ de l'épreuve, l'équipe envoie les noms des titulaires et de deux remplaçants dans le module d'inscription online.

Au plus tard 15 minutes avant la réunion des directeurs sportifs, le directeur sportif de l'équipe doit confirmer au Collège des Commissaires l'identité des coureurs participants.
5. **Radio-tour** : Les informations courses sont émises sur la fréquence 160,10625 canal 2.
6. **Voitures techniques** : - Chaque équipe a le droit de mettre un véhicule d'assistance dans la course. L'ordre des Voitures sera établi par tirage au sort au cours du briefing, selon le règlement UCI.
 - A l'arrivée, les voitures des Directeurs Sportifs et autres (à l'exception des véhicules des Membres du jury des Commissaires) sont tenues d'emprunter la déviation mise en place Par l'organisateur.
 - Un laissez-passer sera également délivré aux véhicules d'assistance « soigneur »
 - Le service d'assistance technique neutre est assuré par deux voitures neutres et 1 moto.
7. **Assistance médicale** : deux ambulances et un médecin suivront la course.
8. **Ravitaillement** : - Les ravitaillements seront autorisés à partir des voitures techniques après 30 km jusqu'à 20 km Avant l'arrivée et suivant les modalités reprises aux articles 2.3.026 et 2.3.027 du règlement UCI.
 - Zones collecte déchet au km
9. **Délais** : - Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8% du temps du vainqueur n'est plus retenu au Classement général. Le délai peut être augmenté en cas de circonstances exceptionnelles par le Collège Des Commissaires, en consultation avec l'Organisateur.
 - Les délais d'élimination en course sont fixés à cinq minutes de retard par rapport au peloton principal. Il est rappelé aux coureurs, et plus spécialement aux coureurs attardés, que le code de la route doit être respecté.

10. Classements : - Classement individuel de l'épreuve.

- Le classement interclubs est établi sur base de l'addition des trois meilleurs temps individuels de chaque équipe. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 meilleurs coureurs. En cas de nouvelle égalité, les équipes seront départagées par la place de leur meilleur coureur.
- Le classement de la Montagne G.P.M. sera établi par l'addition des points attribués sur l'ensemble des 8 côtes répertoriées. Les trois premiers coureurs y recevront respectivement 5, 3 et 2 points. En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du classement à l'arrivée. Pour avoir droit au prix du classement GPM, les concurrents doivent obligatoirement terminer l'épreuve dans les délais.

11. Prix : - Les prix seront payés à la Permanence directement après l'établissement des classements.

Individuel : 200 € / 20 prix

25	22	20	17	15
12	10	7	7	7
7	7	7	7	5
5	5	5	5	5

Interéquipes : 930 € / 25 prix

75	70	65	60	55
50	45	40	35	35
35	35	35	35	35
25	25	25	25	25
20	20	20	20	20

G.P.M. :100 €

50 €	30 €	20 €
------	------	------

12. Antidopage : - Le règlement antidopage de l'UCI, de la BelgianCycling et de la Communauté Française s'applique Conformément aux dispositions de la loi Belge.

- Le contrôle antidopage aura lieu au Hall Omnisports *IPES Avenue du Centenaire, 240 A 4102 Ougrée.*

13. Protocole : Les trois premiers coureurs classés à l'arrivée et les trois premiers coureurs classés du classement de La Montagne sont tenus de se présenter à la cérémonie protocolaire qui se tiendra à hauteur de la Ligne d'arrivée.

14. Environnement : Des poubelles seront placées dans la zone de départ, dans la zone d'arrivée ainsi que dans les vestiaires. Nous demandons de respecter l'environnement en signalant à vos coureurs d'éviter de lancer des emballages et des bidons dans la nature et de respecter les zones de ravitaillement, ainsi que les zones de déchets mises en place par l'Organisateur.

15. Pénalités : Le barème de pénalités de la BelgianCycling est le seul applicable. Tous les cas non prévus au présent Règlement seront tranchés par le Collège des Commissaires conformément aux dispositions en usage à l'UCI ou à la BelgianCycling.

Christian GILON
Directeur de course

Patrick Burguet
Coordinateur Compétitions FCWB Liège

N°	Dossards	Nationalité	Abv.	Nom du club
1	1->6	BEL	AAD	AA DRINK YOUNG LIONS
2	7->12	BEL	ACR	ACROG TORMANS
3	13->18			
4	19->24	BEL	ATK	ANTWERP CYCLING TEAM KONTICH
5	25->30	BEL	ECW	ENTENTE CYCLISTE WALLONNE
6	31->36	BEL	BOT	BRAIN OLYMPIA TIENEN
7	37->42	BEL	CAN	CANGURU LATEXCO
8	43->48	LIT	LIT	CANNIBAL B VICTORIOUS
9	49->54	BEL	CCC	CRABBE TOITURE CC CHEVIGNY
10	55->60	BEL	ECW	DAVO
11	61->66	BEL	FCD	FLANDERS COLOR DEFEVER TEAM
12	67->72	BEL	GAV	GAVERZICHT - EFC - L&R
13	73->78	BEL	HEI	HEIST C.T.
14	79->84	BEL	WGW	INTERMARCHE WANTY GOBERT WAPI CT
15	85->90	BEL	ISO	ISOREX CT
16	91->96	BEL	GLA	MAES CT GLABEEK
17	97->102	BEL	SER	SER VELO TEAM
18	103->108	BEL	SMG	SPORT EN MOEDIG GENK
19	109->114	BEL	SES	SPORT EN STEUN LEOPOLSBURG

20	115->120	BEL	SPR	SPRINT 2000 CHARLEROI
21	121->126	BEL	TIG	TIGGER CYCLING TEAM
22	127->132	BEL	VML	VAN MOER LOGISTICS C.T.
23	133->138	BEL	WOP	WIELERCLUB ONDER ONS PARIKE
24	139->144	NED	WWV	WILLEBORD WIL VOORUIT
25	145->150	BEL	YCT	YOUNG CYCLING TALENT DEMER EN DIJLE

Organisation technique

Inscription de 12h00 à 12h45

Hall Omnisports IPES

Av. du Centenaire 240 à 4102 Ougrée

ATTENTION : Les équipes étrangères doivent avoir l'autorisation de leur fédération pour courir en Belgique.

Briefing Directeurs Sportifs à 13h00

Hall Omnisports IPES

Av. du Centenaire 240 à 4102 Ougrée

Briefing sécurité à 13h30

Hall Omnisports IPES

Av. du Centenaire 240 à 4102 Ougrée

Signature de 13h45 à 14h45

Ligne d'arrivée

Contrôle des braquets à 14h30

Ligne d'arrivée

Vestiaire

Hall Omnisports IPES

Av. du Centenaire 240 à 4102 Ougrée

Contrôle médical

Hall Omnisports IPES

Av. du Centenaire 240 à 4102 Ougrée

Départ officiel

15h00

Arrivée

17h50

Photo finish

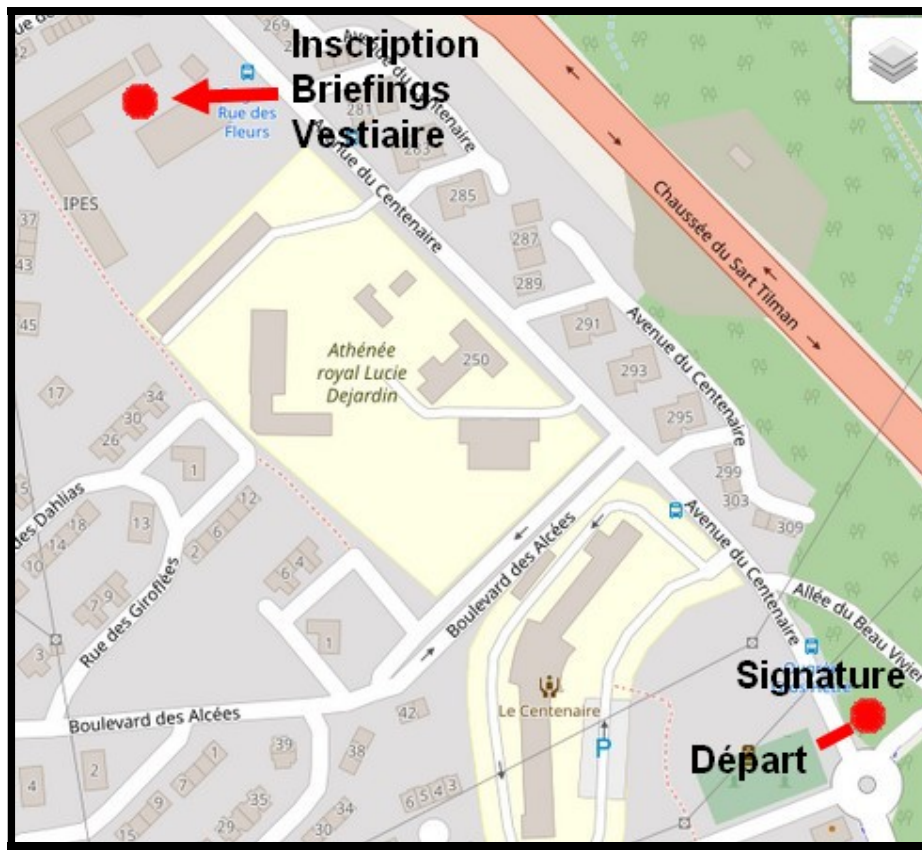
A droite

Information au coach

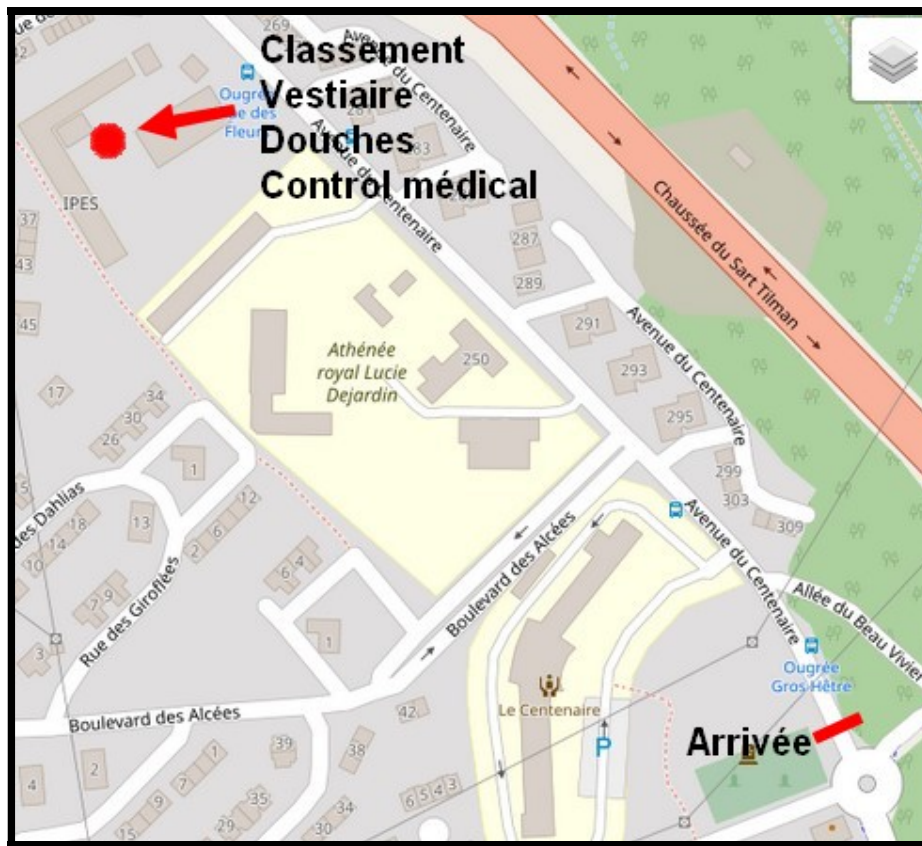
ATTENTION : 115,1 kms en ligne et arrivée directe



Zone de départ


















Zone d'arrivée



59^{ème} TOUR DU CONDROZ POUR JUNIORS

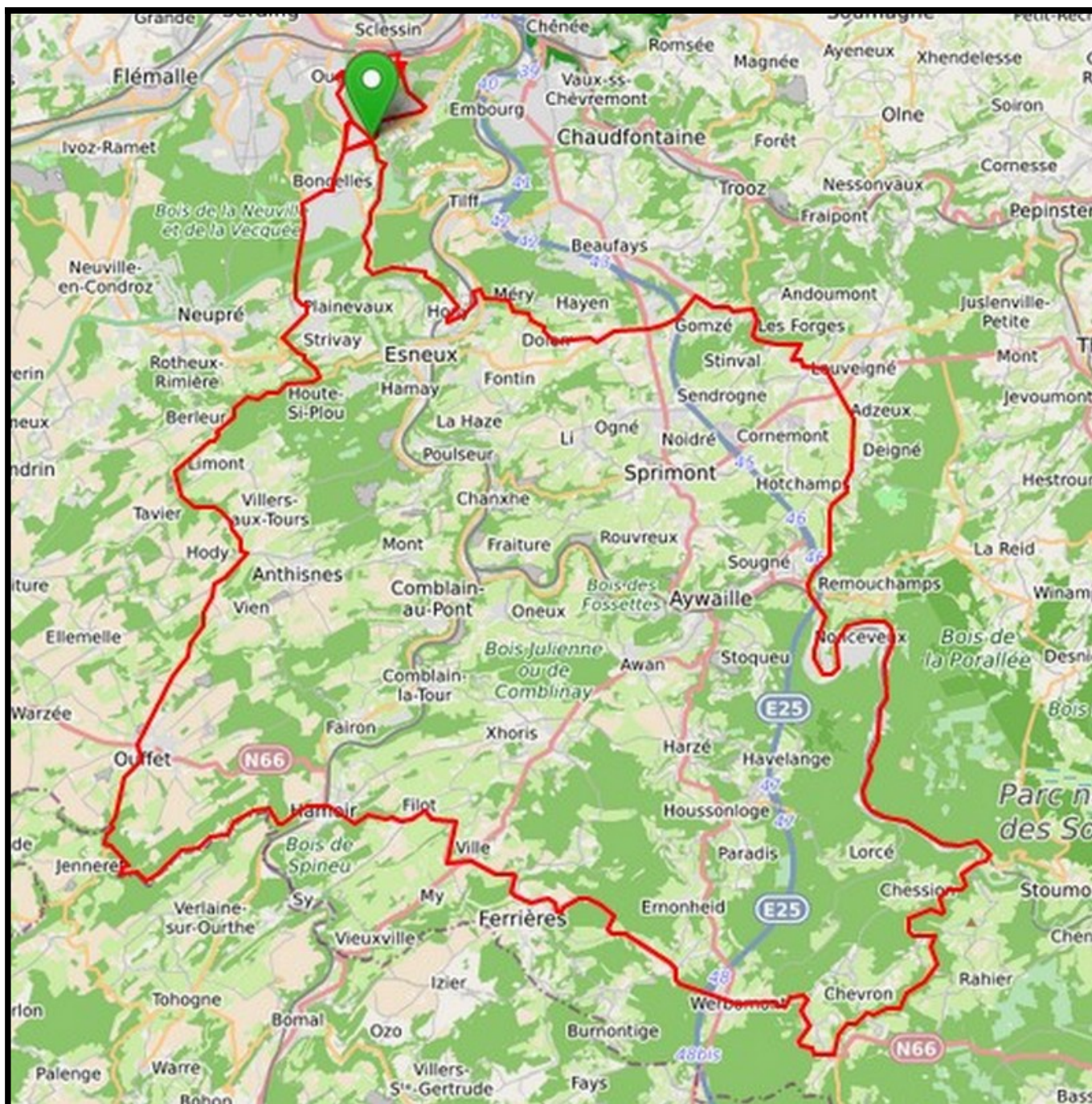
Souvenir Antoine Deroitié

115,1 kms

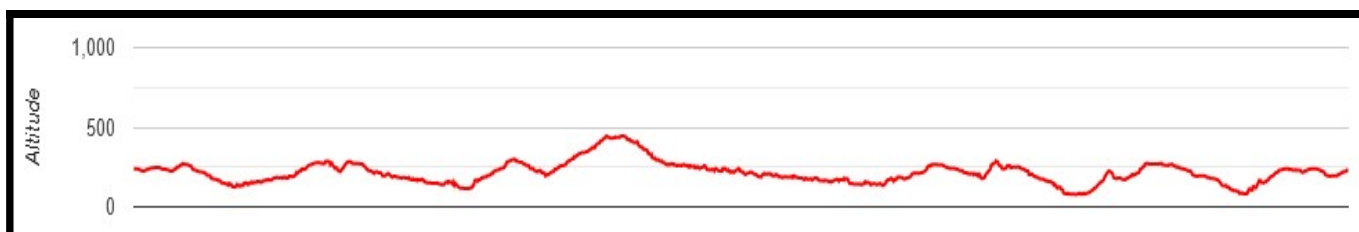
Communes	Rues de passages	Kms P.	Kms R.	40 kms/h	42 kms/h
SERAING	Ougrée Allée du Beau Vivier, km 0,7 ← Rue d'Ougrée N663, km1,3 ↑ Rue de l'Eglise, km 1,8 → Rue de Fraigneux, km 2,6  ← Route de Hamoir N683	0		15h00	15h00
NEUPRE	PLAINEVAUX Carrefour de Plainevaux  ↑ N683 Grand'route, km 5 Neupré,	4,2	110,9	15h06	15h06
NEUPRE	km 8,2 Hout Si Plout ↑ N638 Grand'Route,	8,2	106,9	15h12	15h12
ANTHISNES	↑ N638 Grand'Route, km 15,4 ↑ N638 Grand'Route de Liège, km 16,6 → rue des Martyrs, km 17,8 ← Coibehay dir Ouffet	10,5	104,6	15h16	15h15
OUFFET	↑ N638 rue de Hody, km 22,3 ↑ N66 dir Hamoir rue Sauvenière,	18,9	96,2	15h28	15h27
	km 22,7 → N638 dir Clavier rue du Bout Way out 1 , km 25,5 ↑ N623 dir Hamoir Néblon-le-Moulin	22,7	92,4	15h34	15h32
	km 30  feu pour éboulement, km30,1 ↑ N623 Néblon-le-Pierreux, Km 30,2 Zone déchets  Km 30,5	30	85,1	15h45	15h43
HAMOIR	↑ N623 rue du Néblon,  km 33,2 rétrécissement, km 33,3 → N66 rue du pont, Way in 1 ,	31,5	83,6	15h47	15h45
	km 33,4  Passage à Niveau  , Km 33,8 ↑ N66 rue des Combattants, km 33,9 ↑ N66 route de Filot, km 35,6 ↑ N66 Filot Grand'Route	35,6	79,5	15h53	15h51
FERRIERES	↑ N66 route du Condroz, km 38,8 ↑ N66 route des Ardennes, km 40,2 ↑ N66 Landrecy,	37,4	77,7	15h56	15h52
	km 40,9 ↑ début GPM 1 N66 route de Malacord, km 43,1 ↑ route de la Vicomté,	40,9	74,2	16h01	15h58
	km 45,1 ↑ Werbomont N66 Le Grand Trixhe,				
	km 47,4  GPM 1 Côte de Werbomont (panneau directionnel), km 47,7 route de Huy,				
	KM 48,3  ↑ traverser N30, N66 Route de Stavelot	48,3	66,8	16h12	16h09
STOUMONT	↑ N66 L a Plate Chevron , km 53,1 ← N645 Neufmoulin La Lienne, km 54,2	50	65,1	16h15	16h11
	↑ N645 Les Forges La Lienne	57	58,1	16h26	16h21
	↑ N645 Moulin de Rahier La Lienne, km 62,4 ← N633 Gare de Stoumont, km 64,7				
	↑ Naze				
AYWAILLE	km 68 ↑ N633 Sedoz, km 69,3 Zone déchets  km 69,4 (plaque Sedoz) début  RAVITAILLEMENT fin km 69,7	68	47,1	16h42	16h37
	km 69,8  Zone déchets, km 73,4 ↑ N633 rue de Trois-Ponts, Sougné-Remouchamps km 76,1 ↑ N697 av.M.La Garde,				
	km 76,3 → N666 rue de Louveigné  filot central, début GPM 2, km 77,4 ↑	76,3	38,8	16h54	16h49
	N666 Sécheval, km 78,5 ↑ Deigné				
SPRIMONT	Louveigné, ↑ N666 Fond de Deigné, ↑ N666 Grandchamp, Km 81,2 ↑ N666 rue de Remouchamps,	81,1	34	17h02	17h56
	km 81,4  GPM 2 Côte de Louveigné (panneau directionnel), Way out 2				

	km 81,7 traverser N678 rue de Remouchamps dir Banneux, km 82,3 N62 rue de Perréon, km 83,8 N62 rue de Liège,	83,8	31,3	17h06	17h00
SPRIMONT	Gomzé-Andoumont km 86 N62 Thier des Forges dir Liège début GPM 3 , km 87,3 GPM 3 Côte du Thier des Forges (panneau directionnel), km 87,5 N674 rue Cochetay dir Esneux, Way in 2 N674 traverser la N30 rue Pirefontainedir Esneux,	85,9	29,2	17h09	17h03
ESNEUX	km 90,6 N674 route de Mèry, km 93,4 Mèry N674 rue du Gobry, km 94,3 N633 avenue d'Esneux, km 94,5 rue du Pont, Way out 3 km 94,7 rue du Canal, Km 94,8 Zone déchets Km 95, km 95,9 avenue de l'Eglise, Way in 3 km 96,4 rue d'Avister, km 97,9 rue de la Roche aux Faucons , km 99,7 rue Beauregard,	90,6	24,5	17h16	17h09
	GPM 4 Côte de la Roche aux Faucons (barrière rouge et blanc à G)	94,7	20,4	17h22	17h15
SERAING	rue Beauregard, km 100,3 rue du Gonhy, km 100,4 route du Condroz, km 102,1 av du Bois Saint-Jean, km 102,2 av du Bois Saint-Jean, km 102,4 Allée du Bol d'Air, km 103,1 Allée du Beau Vivier, Way out 4 km 103,8 N663 rue de la Rose, km 104,3 avenue du Beau Site , Way in 4 km 104,7 decente avenue du Centenaire, km 105,6 rue de l'Etang , km 105,7 rue de l'Egalite descende dangereuse , km 106,5 épingle à rue des Trixhes , km 107,1 rue L.Joset, rue de Renory.	100,2	14,9	17h30	17h23
		104,7	10,4	17h37	17h30
LIEGE	rue du Sart Tilman (Début GPM 9) , km 110,4 rue du Sart Tilman km 110,8 GPM 5 Côte du Sart Tilman (panneau écoliers), km 111 allée de la cense Rouge	108,5	6,6	17h43	17h35
		110,8	4,3	17h46	17h38
SERAING	rue del Rodje cinse (carrefour pompier) , km 112,9 allée du Beau Vivier, km 113,7 rue de la Rose km 114,2 avenue du Beau Site, km 114,6 avenue du Centenaire	112	3,1	17h48	17h40
		114,2	0,9	17h51	17h43
ARRIVEE	Avenue du Centenaire	115,1	0	17h53	17h44

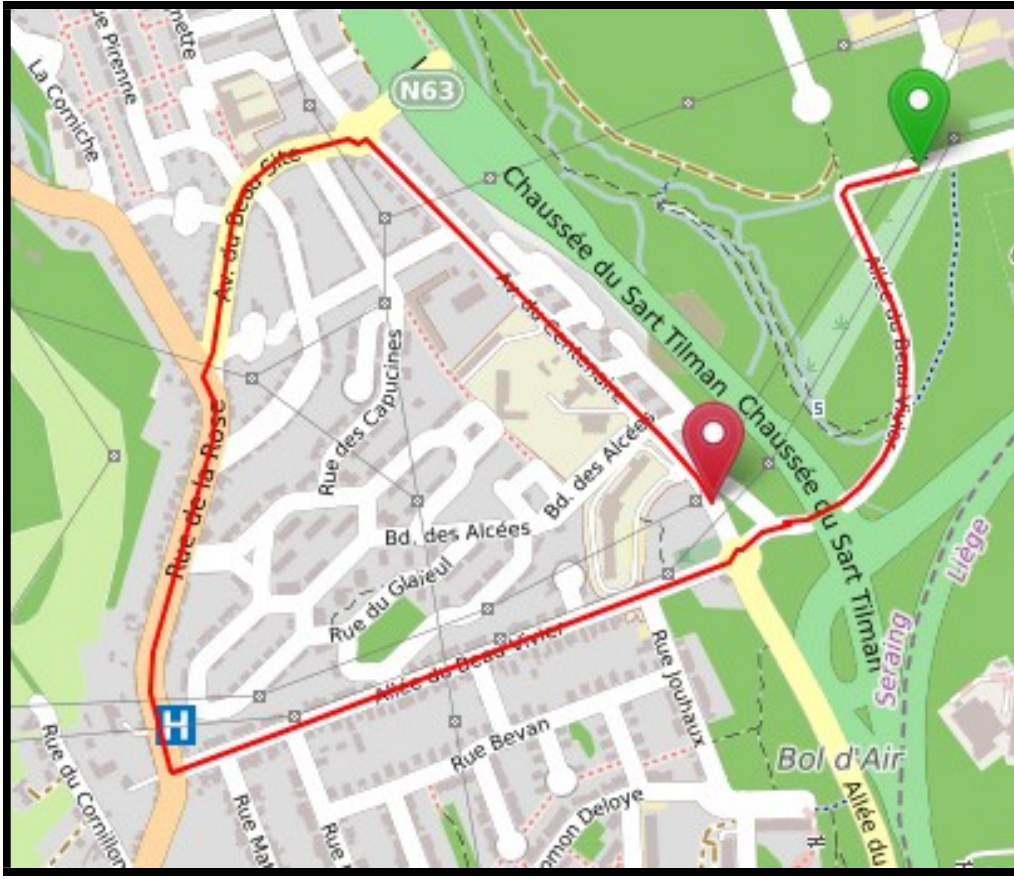
Plan de la course



Profil de la course



Plan des 3 derniers kms



Profil des 3 derniers kms

